

on l'a laissé généralement entendre, si une décision a été prise avant le 28 octobre au sujet du parc Kitsilano en Colombie-Britannique et de la demande de la Société Radio-Canada pour en obtenir l'usage. Le ministre pourrait-il nous renseigner?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, la Chambre se souvient qu'il n'y a pas très longtemps une délégation de la ville de Vancouver s'est rendue à Ottawa pour discuter diverse propositions relatives à l'emploi de l'immeuble de Kitsilano, par la Société Radio-Canada. On a discuté de l'affaire et on a laissé entendre, notamment, que la ville de Vancouver ne s'opposerait pas à ce que Radio-Canada utilise l'édifice à Kitsilano, pourvu que ce soit pour une période provisoire. On cherche maintenant à établir si la période restreinte dont a parlé la ville de Vancouver se révélerait économiquement pratique.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre et je lui demande de bien vouloir nous dire en quoi consistera cette période.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une période de 15 ans.

#### LA GARDE CÔTIÈRE

##### NOMINATION POSSIBLE D'UN OFFICIER RETRAITÉ DE LA MARINE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap Brefon-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Y a-t-il un officier de la marine récemment retraité, ou qui doit l'être bientôt, qui possède les qualités requises pour le poste de directeur de l'organisation du collège de la garde côtière?

**M. l'Orateur:** Comme cette question exige quelques recherches, je conseille à l'honorable député de l'inscrire au *Feuilleton*.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, le minis nous a déjà informés que ces recherches concernant les officiers mis prématurément à la retraite se poursuivent sans interruption; à mon sens, de tels officiers devraient être affectés à d'autres postes.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député fait une affirmation. Le bien-fondé de sa question n'a pas été mis en doute. C'est une question ordinaire qu'il y aurait lieu d'inscrire au *Feuilleton*.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, vous dites que ma question est ordinaire. C'est exact. On nous a informés que des recherches se poursuivaient à cet égard tous les jours dans les ministères fédéraux. Je veux simplement savoir s'il y a collaboration entre les divers ministères et s'il y a un officier de la marine possédant les qualités requises pour le poste en question.

#### LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

#### CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre décide qu'une somme d'au plus \$740,710,974.77, c'est-à-dire l'ensemble

a) des deux douzièmes du total des crédits à voter au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1965, *réduit*, sauf le crédit n° 15 du ministère des Finances, le crédit n° 25 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit n° 10 du Conseil national de recherches, les crédits n°s 15 et 25 du ministère des Transports, pour lesquels la fraction est d'un douzième, et le crédit n° 5 de l'Énergie atomique, le crédit n° 20 du ministère des Affaires extérieures, le crédit n° 25 du ministère des Forêts et le crédit n° 20 du Service législatif, pour lesquels aucune fraction n'est indiquée, savoir: \$651,829,576.84;

b) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 70 (Annexe A) du ministère des Travaux publics dudit budget principal, savoir: \$666,666.67;

c) d'un nouveau douzième du montant des crédits n°s 5 et 10 du ministère des Pêcheries, du crédit n° 5 du Service législatif, du crédit n° 70 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n° 1 du ministère des Postes et du crédit n° 40 (Annexe B) du ministère des Travaux publics dudit budget principal, savoir: \$20,263,800;

d) des deux douzièmes de tous les crédits à voter au budget supplémentaire (A), présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit n° 56a du ministère de la Défense nationale et les crédits n°s L12a, L17a et L37a du Service des prêts, placements et avances, pour lesquels aucune fraction n'est indiquée, savoir: \$20,612,522.50;

e) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 103a (Annexe C) du ministère des Transports dudit budget supplémentaire (A), savoir: \$872,966.67;

f) des neuf douzièmes du total des crédits à voter au budget supplémentaire (B), présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: \$46,215,108.75;

g) des deux douzièmes du montant du crédit n° 103b (Annexe D) du ministère des Transports dudit budget supplémentaire (B), savoir: \$250,333.34; soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, depuis quelques jours, nous avons parlé au comité des subsides de la Société Radio-Canada. Hier, j'ai tenté de parler d'un autre problème, mais on a jugé que j'enfreignais le Règlement. Aujourd'hui, je désire changer un peu de sujet. (*Applaudissements*) Je suis heureux qu'on m'approuve à ce point, et j'espère que cette bienveillance s'étendra à toutes mes remarques.